ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des soins via infiltration

Question écrite n° 18536

Texte de la question

M. Raphaël Gauvain attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des soins *via* infiltration pour lutter contre la douleur. En effet, il semble que ce type de traitement ne serait pas remboursé malgré un prix important et son efficacité sur les pathologies de type arthrose cervico-brachiale avec un tassement et un inversement des cervicales. Aussi, il souhaiterait la sensibiliser sur ce sujet et éventuellement savoir si des mesures de solutions alternatives pourraient être envisagées pour permettre une prise en charge de ce traitement pour les personnes les plus fragiles financièrement et ainsi favoriser un accès de tous aux soins médicaux.

Données clés

Auteur : M. Raphaël Gauvain
Circonscription : Saône-et-Loire (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18536
Rubrique : Assurance maladie maternité
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 avril 2019, page 3180
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)